

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
LILLE
CANTON
ROUBAIX 2

Nombre de Conseillers en exercice	29
de Présents	24
de Votants	29

OBJET

AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLU2

NOTA – Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le vendredi 28 mai 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 21 mai 2021.

Le Maire.



VILLE de LEERS

Envoyé en préfecture le 03/06/2021

Reçu en préfecture le 03/06/2021

Affiché le

ID : 059-215903394-20210527-21_40-DE

21/40

SLOW

EXTRAIT DU PROCES-VERBA

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, le Conseil municipal de la ville de LEERS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Philippe Andriès, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Guénin a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. Andriès – Deschamps – M. Malbranque (pouvoir Mme Vanden Neste) – Mme Kerlidou – M. Laumailé (pouvoir M. Deloux) – Mme Lepla (pouvoir Mme Saint-Oyant) – MM. Furnari – Lejeune – Guermontprez – Mmes Castro – Brabant – Gaeremynck – M. Merkhous – Mme Vanden Driessche – Mmes Miano – Boulanger – Mme Watrelot – MM. Guénin (pouvoir M. Stevens) – Rotsaert (Pouvoir Mme Hochart) – Mmes Hochart – Roberts – M. Bourgois – Mme Vandermeirssche – M. Johnston.

Absents excusés : Mme Saint-Oyant – MM. Deloux – Stevens – Mme Vanden Neste – M. Nowak

I. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communs membres à cette date, dit "PLU2". Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie situées dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs à l'occasion des procédures de révisions des six plans locaux d'urbanisme permettant d'associer les communes, les personnes publiques d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLU. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations des PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de la commune de Leers, le projet de modification prévoit :

- Des évolutions qui concernent l'ensemble des 85 communes du PLU intercommunal. Elles portent sur le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques du PLU en vigueur,
- L'inscription de la tour de l'usine Motte-Bossut à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (IPAP),
- Un correctif au règlement du secteur PCUK « Produits Chimiques Ugine Kulmann » pour une meilleure visibilité de la carte de destination des sols.

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au siège de la MEL (2 boulevard des Cités Unies 59800 Lille) et sur le site internet : <https://documents-plu2.lillemetropole.fr/consultation>

I. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

II. Avis du Conseil Municipal :

Au regard des projets de modification présentés et des discussions en séance :

- le Conseil municipal émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Adopté à l'unanimité.



Le Maire,
Conseiller Métropolitain,

Jean-Philippe ANDRIËS